



Pension alimentaire etant au chomage

Par **koki**, le **02/03/2010 à 14:55**

Bonjour,
Je suis actuellement au chômage et étant séparé de ma compagne je voudrais savoir si je peux arrêter de payer la pension alimentaire pour notre enfant qui a 6 ans, sachant que celui-ci est en institution et que sa mère ne le voit que le week-end.
merci

Par **Marion2**, le **02/03/2010 à 18:38**

Bonjour,
NON, vous ne pouvez pas arrêter le versement de la pension alimentaire.
Si vous souhaitez une baisse de la pension alimentaire puisque vous vous trouvez au chômage, il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère.
Un avocat n'est pas nécessaire.
Cordialement.